

BARÈME HONORAIRES TRANSACTION

BARÈME DES HONORAIRES - TRANSACTION HABITATION		
Prix de vente	Mandat Exclusif ou Confiance	Mandat simple
0 € -> 70 000 €	10 % TTC avec un minimum de 5 000 €	10% TTC avec un minimum de 5 000 €
70 001 € -> 120 000 €	9 % TTC	10 % TTC
120 001 € -> 200 000 €	8 % TTC	9 % TTC
200 001 € -> 300 000 €	7 % TTC	8 % TTC
300 001 € -> 400 000 €	6 % TTC	7 % TTC
> 400 001 €	5 % TTC	6 % TTC
Garage/ parking	Forfait de 2 500 € TTC	Forfait de 3 000 € TTC
HONORAIRES A LA CHARGE DU VENDEUR		
<p>Dans le cas d'une vente d'un bien dépendant d'une succession ou, dans le cas d'une vente à la découpe, suite à une première mise en copropriété d'un immeuble ou la vente, les honoraires seront à la charge de l'acquéreur</p>		

BAREME "FIDELISATION" - MISE EN VENTE D'UN BIEN
<p>Une remise de 15% est consentie sur les honoraires de transaction habitation (cf. tableau ci-dessus)</p>
<p>Cette remise est applicable à la prise d'un mandat de vente exclusif ou "Confiance" pour les clients avec lesquels notre agence a déjà concrétisé une vente par le passé</p>

TVA 20%

SARL au capital de 5 000 € RCS NANCY 932 155 096 Code APE 6831Z
CPI 5401 2024 000 000 011 délivrée par la CCI de la Meurthe-Et-Moselle
Caisse de garantie GALIAN 89 rue de la Boétie 75008 PARIS T 120 000 €

Barème établi le 01/09/2024